

Une enveloppe financière de 43,5 MDH allouée au titre de l'aide publique aux entreprises de presse en 2009

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-05-2010 21:57:19

Un total de 65 titres ont bénéficié durant l'année 2009 de l'aide publique aux entreprises de presse pour un montant de 43,5 millions de dirhams.

Après une étude détaillée des dossiers qui lui ont été soumis, la Commission paritaire de la presse écrite (CPPE) a décidé d'attribuer cette aide à 19 quotidiens, 31 hebdomadaires, dont dix régionaux, trois bi-mensuels et douze mensuels, indique lundi un communiqué du ministère de la communication.

La Commission a tenu récemment une réunion en présence des représentants de la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (FMEJ) et des départements ministériels concernés, consacrée au règlement de la 4ème tranche de l'année 2009, la dernière du contrat-programme signé entre le gouvernement, représenté par le ministère de la communication et la FMEJ au titre de la période 2005-2009.

Selon la même source, la Commission a noté que certains dossiers qui lui ont été soumis ont rempli les conditions requises par le contrat-programme. Il s'agit des nouveaux titres qui ont reçu le numéro de la CPPE, à savoir "Al Misbah" (du Parti de la Justice et du Développement) et le magazine "Lalla Fatima" du groupe La Gazette du Maroc.

L'attribution de l'aide et la conservation du numéro de la CPPE sont tributaires de la conformité des entreprises de presse avec les conditions et documents exigés annuellement, y compris un certificat attestant de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise de presse (certificat fiscal) et un autre attestant de la régularité de la situation de l'entreprise et de son personnel vis-à-vis de la Caisse nationale de sécurité sociale, outre le procès-verbal de la dernière réunion de la direction de l'entreprise, assorti de la liste des signatures des associés et le compte financier final de l'établissement, ajoute la même source.

MAPF